

Monsieur Sciez. Vous avez come & ne
 ne doubtés aucunement d'avez entendu de quelle façon
 le Duc d'Alencastre par ses adhésions & depuis sa venue
 au pays les ait procédé & procédé d'inviter & tourmenter
 contre les pouvoirs & franchises, libertés, & autres
 ses franchises, franchises, & tyrannies, & si
 certains que n'est besoin de les servir, sans
 jamais avoir eue aucun regard aux droits, franchises,
 privilèges & coutumes du pays. En aux qu'il a
 & sermes de ceux qui ont si injustement
 & autres, bannis, & des autres, & de ceux qui
 & boy droit doit mouvoir tout homme à pié &
 comestible. C'est mesmement que la tyrannie
 & de tant de choses qu'on ne laisse à aucun
 & l'usage on distrait. Dont pour l'affaire que
 par toutions de ce serment du Roy & autres, & de
 pays sans ce serment & de ce serment que
 de la cour de mal si exorbitant du serment que
 & de ce serment Monsieur de Jochan vous dira.
 Vous priant que sur ce que vous en demandez
 ma part les Concluzions, croire comme moy mesme.
 Et de cas que vous sçavez de dire adhésions de vers
 sa Ma^{te} luy presté & de dire bonne loy &
 assistance. Ce que seray presté de de servir &
 vous indroit ou me vendrez, & de ce. Que cognoist
 Dieu. Inquit avec vous affectueux & recommandons
 de dire bonne grace. J'indray de & vous
 Monsieur Juyartin la somme de
 Juyartin de & de Juyartin de 1568.

90
 Vre affectionné serviteur
 Guille de ransart